



Séance du 5 décembre 2025

N° : CS-05122025-02E

- Objet :** Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI)
- Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat Mixte ALPI

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de décembre à dix heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes Yvonne MEISTER de Vielle-Saint-Girons, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents en visioconférence :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} TOLLIS, LAGORCE, BERGEROO, M. LABRUYERE.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. COMET, PUJOS, MORA, BOIREAU, DULER, BOUHAIN, D'INCAU, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. GALDOS ayant donné pouvoir à M^{me} BERGEROO, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M. PUJOS, M^{me} LARREZET ayant donné pouvoir à M. LABRUYERE, M. RIMONTEIL ayant donné pouvoir à M. COMET.

Absents excusés :

MM. SAINT JOURS, BRETHES.

Absents : M^{me} SEYS, MM. IUNG, BRETHES, MORICHERE.

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA et LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités), M^{me} GUILLET, MM. LE GALL, MENGIN, ZUAZO et ALBIN (Conseil départemental - Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).



N° CS-05122025-02E

VU la délibération du CS_23112021-07A, désignant les représentants titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) ;

Considérant que le Syndicat Mixte Géolandais doit désigner 2 représentants (1 titulaire / 1 suppléant) pour siéger au Syndicat Mixte de l'ALPI ;

Compte tenu du départ du Syndicat Mixte Géolandais de Monsieur Marc MABILLET, représentant suppléant au Syndicat Mixte ALPI ;

VU la proposition de Madame la Présidente ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur Nicolas DOMET, représentant suppléant au Syndicat Mixte ALPI ;

Représentant titulaire

Monsieur Jean-Richard SAINT JOURS

Représentant suppléant

Monsieur Nicolas DOMET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.